

Secrétariat communal
Votre correspondant : JL Marchal
Réf. : 8857
T. 02/600 49 62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame Leila AGIC
Conseillère communale
Rue du Géomètre, 40 / 04.02
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 15/07/2020

Objet : votre question écrite du 12/05/2020 relative à la qualité de l'air dans les écoles.

Madame la Conseillère communale,

Comme vous le soulignez, la qualité de l'air dans les écoles est un enjeu essentiel de santé publique. Nous y sommes attentifs en privilégiant 3 axes :

- Le contrôle et l'analyse de la qualité de l'aire, de façon régulière, par des opérateurs agréés ;
- Un volet de sensibilisation des enseignants et des élèves par le biais d'ateliers : il s'agit d'apprendre les gestes et comportements personnels et collectifs au quotidien de nature à améliorer la qualité de l'air ;
- Le contrôle, l'entretien et l'intervention des services techniques dans les bâtiments.

Le guide Scol'Air contient des recommandations de bonne pratique dans l'esprit de cette approche. L'ensemble des équipes est attentive à son application au quotidien, alors que les bâtiments scolaires font l'objet de contrôles réguliers.

Les services techniques, quant à eux, interviennent pour répondre aux problèmes pouvant détériorer la qualité de l'air et, plus largement, de l'environnement. A titre d'exemple, citons l'entretien des groupes de ventilation dans les écoles et crèches pour permettre une bonne qualité de l'air (entretiens annuels, nettoyages et remplacement des filtres), les interventions des plombiers pour nettoyer les bouchons d'extraction dans les toilettes.

Au niveau de la prévention, des tests de qualité de l'air sont réalisés par des entreprises agréées. Le CESI est par ailleurs sollicité en cas de doutes ou de suspicions. Ceux-ci sont réalisés en fonction des risques constatés. Tous les milieux d'accueil sont concernés par ces mesures d'action et de prévention, les écoles et les crèches.

Veillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire adjoint,



Gilbert HILDGEN.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.



Question écrite de Leila Agic adressée à Madame la Bourgmestre, Catherine Mourreaux, concernant la qualité de l'air intérieur au sein des écoles à Molenbeek-Saint-Jean et l'application du guide Scol'Air

Si les questions relatives à la qualité de l'air extérieur font à raison de plus en plus débat et mobilisent de plus en plus nos concitoyens, il me semble cohérent de rappeler que nous passons près de 80% de notre temps enfermés à l'intérieur, dans des espaces clos tels que les logements, les crèches, écoles ou encore dans les bureaux.

Les causes liées à cette forte présence de divers polluants dans nos espaces intérieurs sont entre autres le faible renouvellement de l'air, la présence de sources multiples de pollution telles que citées ci-dessus et des comportements inadéquats face à celles-ci.

Notons que si la pollution des lieux de travail est règlementée lorsqu'il s'agit d'activités recourant à l'usage de produits ou conditions de travail spécifiques, aucune norme ne s'impose pour qualifier ce qui constituerait une norme sanitaire optimale pour toute autre forme de lieux clos et les doses d'expositions maximales admises à l'ensemble de ces composés chimiques conjugués et pour des expositions de long terme tout au long de la vie.

Les écoles sont un exemple frappant de cette problématique.

En effet, les écoles sont des lieux essentiellement fréquentés par des enfants. L'organisme de ces derniers est plus fragile et il est important d'attirer l'attention sur la qualité de l'air dans les établissements scolaire aussi bien en ce qui concerne les enfants que le bien-être au travail des enseignants et du personnel y travaillant.

La présence de CO₂ n'est pas un signe alarmant en soi mais il s'agit d'une manière de mesurer la qualité de la ventilation. Dans le cas particulier de classes d'école, il y a lieu de souligner que la forte concentration de CO₂ peut causer des inconforts tels que les somnolences, la perte de concentration et même dans des cas plus extrêmes des migraines ou de vertiges selon l'Institut scientifique de service public (ISSeP).

A cet effet, la Cripsi qui est la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement, a rédigé un guide intitulé Scol'Air. Ce guide permet deux choses. Dans un premier temps, il s'agit de familiariser les personnes concernées avec les principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'air intérieur au sein des écoles. Ensuite, ce guide permet d'aider à en déterminer l'origine. D'ailleurs, ce



guide contient également des conseils pratiques afin de permettre d'en limiter la présence.

Ce guide est destiné à la direction des établissements, aux enseignants et aux médecins scolaires. Le but étant que ces personnes contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles. A cet effet, le guide contient une check-list spécifique destinée à chaque intervenant.

Il serait idéal que cette liste soit complétée, au moins, une fois par an. Cela permet entre autre d'attirer l'attention sur certains paramètres et d'éviter l'accumulation des polluants intérieurs.

Le guide Scol'Air a été imprimé et distribué à chaque établissement scolaire de la Région de Bruxelles-Capitale en format papier mais il peut également être téléchargé en ligne.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Est-ce que toutes les écoles sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ont bien reçu le guide Scol'Air ?
- 2) Est-ce que vous avez demandé aux écoles communales de suivre ce guide ? Est-ce qu'un contrôle a déjà été effectué à ce sujet ou est-ce qu'un contrôle sur l'application de ce guide est prévu dans un avenir proche ?
- 3) Il est conseillé d'effectuer un contrôle tous les ans sur base d'une check-list. Est-ce que les écoles situées sur le territoire de la commune le font réellement ?
- 4) Comptez-vous prendre des mesures similaires dans d'autres lieux d'accueil extra-scolaires ?

Je vous remercie,

Leila Agic,
Conseillère Communale PS.